

Aliénation d'emplacements de parking à la SCI PANKA - Modificatif à la délibération du 28 avril 2005

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération en date du 28/04/05, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la cession au profit de la SCI Panka de 2 places de stationnement situées dans le parking couvert de l'Espace Industriel de Besançon-Palente ainsi que d'une partie des espaces communs.

Cependant, une erreur s'est glissée dans l'énoncé des numéros de lots correspondant aux deux places de stationnement cédées.

Ainsi, il ne s'agit pas des lots 106 et 107, comme cela est indiqué dans la délibération du 28/04/05, mais des lots 101 et 102.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider ce modificatif étant précisé que le reste de la délibération demeure inchangé et notamment les modalités de la transaction.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de valider la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.